

## Communication avec les centres habilités

### Organisation des épreuves Janvier 2022

Mise à jour **19/01/2022 – 17h00**

Bonjour,

- I. Voici le **récapitulatif** des documents que vous avez reçu sur le compte Centre / Certif-UP, que vous devez utiliser :

UCP	Mercredi 19/01/2022 Envoi 19012022_17h00_envoi_cup_1e_2022"	<ul style="list-style-type: none"> <li>« UCP_ <b>V19012022</b>_trames_1e_2022.xlsx » : annule et remplace la trame qui vous avait été envoyée précédemment. <b>Version V19012022 à enregistrer sur l'ordinateur de chaque candidat.</b></li> <li>Consignes « Responsable de centre » + consignes « surveillants ». Ces deux documents sont <b>à lire pour les responsables des épreuves et les surveillants</b> Consignes à délivrer oralement aux candidats en début d'épreuve.</li> </ul>
E3-ASCA	Mercredi 19/01/2022 Envoi 19012022_17h00_envoi_cup_1e_2022"	<ul style="list-style-type: none"> <li>consignes « Responsable de centre » + consignes « surveillants » : Ces deux documents sont <b>à lire pour les responsables des épreuves et les surveillants</b></li> </ul>
E3-ASCA	Lundi 17/01/2022 Envoi « 17012021_18h00_envoi_cup_1e_2022 »	<ul style="list-style-type: none"> <li>E3-ASCA : les fichiers dématérialisés à enregistrer sur l'ordinateur de chaque candidat : fichiers nécessaires pour la composition de l'épreuve. <b>A enregistrer sur l'ordinateur de chaque candidat.</b></li> </ul>
NUC (tous blocs de compétences)	Mardi 18/01/2022 Envoi « 18012021_15h00_envoi_cup_1e_2022 »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier "nuc_numero_unique_candidat" : rappel de l'utilisation du NUC / Numéro Unique de Candidat pour toutes les épreuves : <b>à lire pour les responsables des épreuves et les surveillants.</b></li> </ul>
Emargement (tous blocs de compétences)	Lundi 17/01/2022 Envoi « 17012021_18h00_envoi_cup_1e_2022 »	<ul style="list-style-type: none"> <li>"emargement_consignes_1e_2022" : tutoriel pour télécharger les émargements obligatoires, pour toutes les épreuves, depuis le compte Centre / Certif-UP : <b>à imprimer pour faire émarger chaque candidat.</b></li> </ul>

A noter : Les **demandes d'aménagement des épreuves** (candidats en situation de handicap) que vous nous avez fait parvenir par Certif-UP ont toutes été acceptées.

## II. Ont été également envoyés sur le compte centre / Certif-UP /

### 1) B3-ASCOM : consigne supplémentaire pour les accès au site internet VOTRIMMO

Dans l'exemple donné (envoi d'aujourd'hui), il faut bien lire :

Exemple d'un accès pour le candidat ayant comme NUC : CA9999999 -> son accès sera :

<https://uppctsc.eu/CA9999999/wp-admin>

→ c'est-à-dire : CA en majuscules.

### 2) B1-ASCOM :

- a) Veuillez enregistrer sur l'ordinateur de chaque candidat les fichiers dématérialisés.
- b) Veuillez intégrer les données dans le logiciel de gestion commerciale pour chaque candidat.
- c) Merci au responsable des épreuves de prendre connaissance des consignes « Responsable de centre V2 ».

### 3) B3-ASCOM : identifiants et mots de passe pour le site internet VOTRIMMO

Accès personnel en ligne pour chaque candidat, afin de réaliser l'Activité 3 (Mise à jour de site internet) du bloc B3. VOTRIMMO n'est donc plus à installer en local. Vérifiez bien que les candidats auront bien accès à internet pour le jour de l'épreuve B3 (comme exigé dans le référentiel de certification). Vos candidats peuvent s'entraîner avec leur accès avant les épreuves. Les accès seront interrompus le lundi 24 janvier au soir, afin de « remettre à blanc » le site.

**III. Suivront par la suite** (surveillez SVP l'encart « Actualités des centres habilités » sur la page d'accueil [www.union-prof.asso.fr](http://www.union-prof.asso.fr) pour télécharger un document (voir date et horaire de mise à jour), dans lequel vous trouverez des consignes et les dates d'envoi des dossiers sur le compte Centre de Certif-UP) :

- ASCOM : Les fichiers dématérialisés pour les blocs de compétences B2 et B3 à enregistrer sur l'ordinateur de chaque candidat.
- ASCOM B2 et B3 : consignes « responsable des épreuves » et « surveillants ».
- ASCOM : les annales Juin 2021.

## Rappels:

- Veuillez vérifier également que les logiciels exigés dans le référentiel de certification en vigueur seront bien mis à disposition de chaque candidat (référentiels à retrouver en page ASCA, ASCOM et UCP sur [www.union-prof.asso.fr](http://www.union-prof.asso.fr) ou sur France Compétences).
- Veuillez consulter très régulièrement (en particulier les jours qui précèdent les épreuves) notre site public [www.union-prof.asso.fr](http://www.union-prof.asso.fr) : encart « ACTUALITES centres habilités » en page d'accueil. L'encart ACTUALITES vous permet de télécharger un document (voir date et heure de mise à jour), dans lequel vous trouverez des consignes et les dates d'envoi des dossiers sur le compte Centre de Certif-UP.

**Vous n'avez pas accès aux documents mentionnés** (merci de ne pas nous alerter avant la fin du délai indiqué pour le dépôt de ces documents) ou vous rencontrez **une difficulté** ?

→ veuillez-vous adresser à [accueil@union-prof.asso.fr](mailto:accueil@union-prof.asso.fr) ou par **SMS** au 07 66 59 73 52 , toujours en indiquant votre numéro de centre (5 chiffres) : vous serez contacté(e) le plus rapidement possible.

Merci pour votre collaboration.

Bien cordialement,

Le Service Administratif / STCH

Mail : [accueil@union-prof.asso.fr](mailto:accueil@union-prof.asso.fr)

[www.union-prof.asso.fr](http://www.union-prof.asso.fr)